**Zeitschrift:** Jahresbericht der Geographischen Gesellschaft von Bern

**Herausgeber:** Geographische Gesellschaft Bern

**Band:** 8 (1885-1887)

**Artikel:** François Leguat et ses voyages dans les Indes orientales de 1690 à

1697

Autor: Ducommun, Elie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-321457

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 11.12.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# François Leguat et ses voyages dans les Indes orientales de 1690 à 1697.

Notes fournies par M. Elie Ducommun à la Société de Géographie de Berne, séance du 11 février 1886.

Né dans un village de Bresse en 1637, le chevalier Leguat, appartenant à une famille réformée de la petite noblesse française, avait été forcé de s'expatrier en 1689, quatre ans après la révocation de l'Edit de Nantes. Etant arrivé en Hollande, il apprit que les Etats généraux et les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales faisaient des préparatifs pour créer un établissement dans l'île de Mascarègne et armaient à cet effet deux gros vaisseaux, sur lesquels on devait recevoir gratis tous les Français protestants réfugiés qui voudraient être de cette colonie.

A l'oure des merveilles qu'on racontait de cette île, à laquelle on donnait le nom d'Eden, Leguat se présenta pour faire partie de l'expédition et fut investi du titre honorifique de major de la *Droite*, le plus grand des deux vaisseaux.

Le roi de France, qui avait autrefois pris possession de l'île de Mascarègne (Mascarenas), envoya une escadre de sept vaisseaux de ce côté-là, ce qui engagea Le Quesne à retenir les deux navires prêts à mettre à la voile, et à envoyer à la découverte une petite frégate avec l'ordre 1° de visiter les îles qui se trouveraient sur la route du Cap de Bonne-Espérance, surtout celles de Martin Vaz et de Tristan; 2° de passer ensuite au Cap, pour s'y renseigner sur l'île d'Eden et sur les desseins de l'escadre française; 3° de prendre possession de l'île Mascareigne au cas où l'on n'y trouverait pas de Français; 4° de passer, si possible, jusqu'à l'île Diego-Ruys (Rodrigue), pour en prendre possession si elle était suffisamment pourvue des choses nécessaires à la vie; 5° de renvoyer la frégate et d'attendre l'arrivée de la colonie, qui ne tarderait que deux ans au plus et s'emparerait de l'île d'Eden, sous la protection de la Compagnie des Indes orientales.

La frégate l'Hirondelle, armée de 6 pièces de canon, munie de toutes les choses nécessaires et montée de 10 hommes d'équipage, mit à la voile le 10 juillet 1690, avec dix passagers seulement, au nombre desquels le chevalier Leguat.

Elle faillit, dans une même journée, échouer sur les îles Schetland,

puis devenir la proie d'un corsaire français.

Le 29 octobre, on alla faire du lest dans une des îles du Cap vert et l'on se dirigea sur les îles de Martin Vaz et de Tristan d'Acugna, où l'on ne put aborder. On jeta l'ancre enfin dans la Baie du Cap de Bonne-Espérance le 26 janvier 1691, après plus de six mois d'une navigation pénible. On y resta trois semaines, et l'on remit à la voile le 5 février pour se rendre à l'île Maurice, qui n'est pas très éloignée de celle de Mascareigne et où l'on devait prendre des mesures, selon les renseignements qu'on y trouverait.

Après avoir subi une furieuse tempête, on se trouva en présence d'une île montagneuse qui parut admirable et qui n'était autre que l'île d'Eden, mais où le capitaine, chargé sans doute d'ordres secrets, ne voulut absolument pas débarquer, malgré les instances des passagers, presque tous malades.

Le 25 avril, on aperçut la petite île Rodrigue (Diego-Ruys) et, 5 jours après, le capitaine y débarqua les voyageurs, réduits au nombre de 9.

Le circuit de cette île est d'environ 20 lieues. Les colons, qui n'étaient plus que 8, établirent leurs huttes de lataniers dans un vallon, près d'un cours d'eau qui formait des cascades, et au bout de quinze jours le capitaine leva l'ancre en leur laissant du biscuit, des armes, divers ustensiles, des outils, de la toile, des filets à pêcher et des graînes.

Leguat se plait à reconnaître, dans la relation de son séjour à l'île Rodrigue, que le sol de cette île est très fertile, que l'air y est serein et que les chaleurs de l'été y sont fort modérées. Elle présentait, à cette époque, « une suite continue d'agréables coteaux tout couverts de beaux arbres et au pied desquels s'étendaient des vallons de la plus excellente terre qui soit au monde».

Les colons se nourrissaient de pourpier, de melons, dont ils avaient apporté les graînes, et des fruits du palmier, du latanier, de l'ébénier, ainsi que des anguilles, des lamentins et des tortues, qui abondaient autour de l'île. Le gibier se bornait aux pigeons, aux gelinottes, aux perroquets, et à quelques oiseaux de mer.

Les vagues apportaient de l'ambre jaune et de l'ambre gris.

Ce paradis terrestre ne laissait pas d'avoir ses inconvénients. Leguat et ses compagnons furent très incommodés par les mouches, grosses et petites, par les rats, par les crabes de terre, par les cheniles, puis par des orages qui menacèrent deux fois de détruire de fond en comble les habitations et les jardins.

Au bout d'une année, les plus jeunes de la colonie commencèrent à s'ennuyer. On ne voyait paraître aucun vaisseau et l'on craignait que le capitaine n'eût oublié ses promesses. On se mit donc à construire une barque pour tenter, au bout de la seconde année, de gagner l'île Maurice, qui appartenait aux Hollandais et où l'on pouvait s'embarquer pour retourner en Europe.

La barque amarrée tout bien que mal et munie de provisions, les colons partirent, mais à peine avaient-ils quitté leur île qu'ils essuyèrent une tempête et furent très aises de pouvoir regagner leurs cabanes en laissant aux flots une partie de leurs vêtements et de leurs vivres. Ils perdirent un des leurs à cette occasion et ne restèrent plus que sept.

Une seconde expédition, entreprise le 21 mai 1693 avec une petite barque à voiles et à rames, réussit mieux. Les navigateurs, après divers incidents, abordèrent le 9° jour à l'île Maurice. Ils restèrent un mois au milieu de familles hollandaises à la Rivière noire, et se présentèrent ensuite au gouverneur de l'île, Rodolphe Diodati, originaire de Genève.

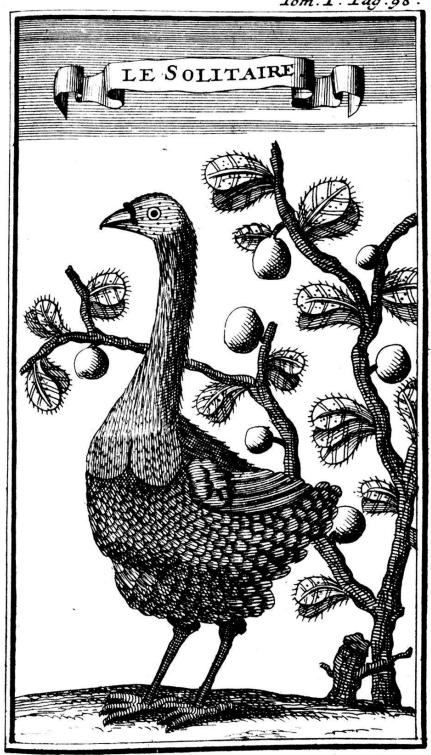
Un morceau d'ambre gris, d'une assez grande valeur, qu'ils avaient apporté de l'île Rodrigue, fut la cause de persécutions inouïes de la part de ce gouverneur, qui s'en était emparé. Les malheureux, accusés de crimes ou délits imaginaires, furent mis au cachot, puis abandonnés sur un récif à deux lieues de l'île, avec de la viande salée, du poisson et de l'eau saumâtre pour tout régime.

Pendant les trois années qu'ils passèrent sur cet îlot, où les retenait un monstrueux abus de pouvoir, ils furent réduits au nombre de quatre. Enfin, le gouverneur fut obligé, par ordre supérieur, de les diriger sur Batavia, mais il les tourmenta jusqu'au moment du départ et retint la plus grande partie de leurs effets.

Etant restés près d'un an à Batavia sans pouvoir obtenir justice, Leguat et ses trois compagnons s'embarquèrent pour l'Europe le 28 novembre 1697, touchèrent au Cap, où ils apprirent que la paix avait été conclue entre la Hollande et la France, et débarquèrent à Flessingue après sept mois de navigation.

Les descriptions de Leguat sur l'île Maurice, sur celle de Java, sur l'île de Ste-Hélène, et celle de l'Ascension, ainsi que sur les environs du Cap de Bonne-Espérance, sont des plus intéressantes-On remarque chez leur auteur un esprit d'observation très fin et la plus entière bonne foi, avec le désir de n'avancer aucune affirmation

Tom. I. Pag. 98.



Photolithogr. R. Armbruster, Bern.

Jahresbericht d. Geogr. Gesellschaft in Bern 1887.

risquée et de mettre en garde le lecteur contre les exagérations qui formaient alors l'élément essentiel des narrations de voyages.

Les deux volumes, publiés à Londres en 1708, sont devenus rares. Nous en devons la communication à M. Obrist, propriétaire à Gross-Höchstetten. Leur lecture est fort attrayante, et le texte est complété par des dessins naïfs de Leguat, qui, sans être artiste, aimait à fixer sur le papier le souvenir des objets qui l'avaient frappé dans ses voyages.

Après avoir attendu vainement pendant 9 années en Hollande l'issue de ses revendications contre le gouverneur de l'île Maurice, Leguat se rendit en Angleterre en 1707 et il y mourut en 1735, âgé de 98 ans.

## III.

# Ueber die Fauna der Maskarenen, speziell der Insel Rodriguez.

Mitgetheilt von Herrn Prof. Dr. Th. Studer in der Sitzung vom 11. Februar 1886.

Der interessanteste Theil der Reise von Leguat ist die Schilderung seines Aufenthaltes auf der östlichsten der Maskarenen-Inseln, der Insel Rodriguez. Rodriguez liegt auf dem 19 ° südlicher Breite, 300 Meilen östlich von Mauritius und stellt, wie Mauritius, eine vulkanische Insel dar, die von Korallenriffen umsäumt ist. Leguat schildert dieselbe als ein wahres Paradies. Die Insel ist von mannigfachen Flüssen durchströmt und zeigt eine reiche Vegetation. Fächerpalmen, Feigenbäume sind parkartig zerstreut, längs der Flussläufe hat sich Wald angesiedelt, dazwischen lebt eine reiche Thierwelt. Der merkwürdige Solitaire, ein Vogel von der Grösse einer Gans, unfähig zu fliegen, Rebhühner, zahlreiche Landschildkröten beleben den Grund, in den Aesten der Bäume sitzen grüne und blaue Papageien, Tauben girren, bunte Eidechsen schlüpfen durch das Gebüsch, zahlreiche kleine Finkenarten zwitschern im Laube der Bäume. In der Nacht fliegen grosse Fledermäuse herum und jagen Eulen die zahlreichen Ratten. Die Flüsse wimmeln von Fischen, namentlich Aalen, am Strande werden die Lemantine oder Seekühe häufig gefangen. Eine Menge Seevögel, Fregatten, Tropikvögel, Tölpel u. a. nisten auf den

# PLAN DE L'HABITATION\_\_\_

